



		Numéro de dossier :	1031203084
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-10-27
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-Sud) (CO92-03386) de manière à modifier l'affectation «industrie» pour l'affectation «activités multiples» et à modifier la limite de hauteur de la catégorie «9B» prescrivant 23 mètres maximum pour une limite de hauteur de 30 mètres, en maintenant la densité de 4,5. Quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais - District électoral Sainte-Marie		

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-Sud (C092-03386)" de manière à modifier l'affectation «industrie» pour l'affectation «activités multiples» et à modifier la limite de hauteur de la catégorie «9B» prescrivant 23 mètres maximum pour une limite de hauteur de 30 mètres, relativement au quadrilatère limité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville.
3. Déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Jean MERCIER

Directeur
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1031203084